

Conseil de l'UFR

Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 24 février 2022

Compte rendu n° 04

Secrétaire de séance : Karine-Sophie REGNIER

Etaient présents à l'ouverture de la séance : 31 présents et représentés

COLLÈGE A
M. Arnaud BROTONS
Mme Emmanuèle CAIRE
M. Lionel DANY
Mme Anna GUILLO
Mme Sophie HERMENT
M. Guy LE THIEC
Mme Linda PILLIÈRE
M. Raffaele RUGGIERO
M. Tristan VIGLIANO (procuration donnée à Mme Emmanuèle CAIRE)
COLLÈGE B
Mme Valérie ANDRÉ
M. Vincent BREJARD
Mme Céline BRICAIRE (procuration donnée à Mme Valérie ANDRE jusqu'à 11h)
Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN
Mme Alice FABRE
Mme Ghislaine GALLENGA
M. Médéric GASQUET-CYRUS
Mme Sophie NEZRI DUFOUR
M. Mohamed OUERFELLI (procuration donnée à Mme Ghislaine GALLENGA jusqu'à 12h40)
M. Fabrice PELLERIN (procuration donnée à M. Guy LE THIEC)
COLLEGE IATSS
Mme Marine CHUPIN
Mme Françoise DESRUES
M. Samba DIOP
M. Guillaume GRÉGOIRE
Mme Sandra LUDWIG
Mme Marie-Christiane MIRTILLO (procuration donnée à Mme Sophie HERMENT)
COLLÈGE USAGERS
M. Louis GAVI (procuration donnée à Melle Angelina RUIZ)
Melle Appoline HAQUET
M. Paul MARIANI (procuration donnée à Melle Appoline HAQUET)
Melle Angelina RUIZ
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
M. Jean-Marc PERRIN (procuration donnée à M. Lionel DANY)
M. Philippe VIDOR (procuration donnée à Mme Sandra LUDWIG)
INVITES
Mme Valérie DEBUICHE
M. Sebastian HUSCH
Mme Stéphanie HUGUET

31 membres présents ou représentés : le quorum de 20 est atteint.

M. Dany, Doyen de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 10h05.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 27/01/2022 (Délibération)
- 2- Informations générales
- 3- Validation du bureau du CUFR (Délibération)
- 4- Législation en vigueur : congés maternité, paternité ; arrêts maladie et obligations de service (Information)
- 5- Mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'accompagnement ORE : tutorat redoublants, tutorat étudiants en reprise d'études (Information).
- 6- LAS – construction LAS3 (Information)
- 7- Date de fermeture dite Schuman – période estivale (Information)
- 8- Campagne de modification de l'offre de formation (MOF) 2022-2023 (Délibération)
- 9- Relations internationales : fiche projet UTS Australie (Délibération)

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 27/01/2022

MM. Le Thiec et Gasquet-Cyrus souhaiteraient que les débats importants soient retranscrits dans les prochains comptes-rendus.

Vote pour l'approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2022 : **27 pour** et 4 abstentions

2- Informations générales (Lionel Dany)

- Le RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs)

Il s'agit du nouveau régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Le RIPEC remplace les différentes primes. Un objectif de ce changement est la mensualisation des versements. Cette nouvelle procédure va avant tout impacter les services RH quant à la gestion de ce régime indemnitaire.

Dans les grandes lignes :

- Le RIPEC comprend trois volets différents (statutaire / fonctionnel / individuel), les enseignants-chercheurs ont la possibilité de percevoir le nouveau régime indemnitaire au titre de tous les volets (candidature nécessaire sur le volet individuel, lié aux fonctions sur le volet fonctionnel).
- Le volet individuel sont prises en compte pour une durée de trois ans et non plus sur quatre ans, ce qui implique une année de carence.
- Ce régime indemnitaire exclut les personnels qui perçoivent des rémunérations complémentaires au titre de l'exercice d'une profession libérale. Mais cette disposition fait encore l'objet de débats avec le Ministère.
- Cette indemnité (volet statutaire) devrait être mise en paiement mensuellement à compter du mois de mars 2022, début 2023 pour le volet individuel.

M. Brotons souhaite savoir ce qui est prévu pour les cumuls de primes. **M. Dany** explique que cette question n'est pas encore tranchée.

Mme Caire souhaite connaître la date d'entrée en vigueur de ce dispositif. **M. Dany** précise que le volet fonctionnel sera mis en place pour l'année universitaire 2022/2023, selon les critères adoptés entre temps au titre des Lignes Directrices de Gestion d'établissement.

Pour M. Dany, le problème est essentiellement technique avec la nécessité d'anticiper sur les services d'enseignement et les différentes responsabilités de type pédagogiques ou administratives.

M. Hüsch explique également que la gestion par les services RH de l'Université va être au cœur du dispositif, en particulier les prise en compte de changements dans les responsabilités au fil de l'eau.

Mme Charlet espère que les syndicats seront associés à la réflexion au sein de l'établissement.

- Information sur les examens

La scolarité doit gérer :

- 800 épreuves en session 1
- 1 681 épreuves en session 2

Ce grand nombre pose un réel problème pour la mise en œuvre par les services administratifs de toutes ces sessions d'examens. **M. Dany** souhaite qu'une vraie réflexion soit faite concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) dans le cadre de la préparation de la prochaine offre de formation, sans pour autant perdre en qualité d'enseignement. Il précise qu'il faudra prendre en compte l'augmentation des épreuves spécifiques due à l'accueil croissant d'étudiants en situation de handicap.

Il propose d'ajouter 5 jours d'épreuves pour la tenue de la session 2.

Mme Ludwig souhaite préciser que depuis le mois de juillet, le poste de responsable du bureau des examens est vacant.

Mme Fabre explique que des efforts ont déjà été faits côté simplification des modalités de contrôle des connaissances et qu'il faudrait plutôt demander davantage de personnels IATSS pour gérer ces examens.

M. Brotons précise que le taux d'échec en session 2 est de 80%. Cela demande beaucoup d'efforts aux enseignants et aux IATSS pour peu de résultats. Il souhaite savoir si, réglementairement, il ne serait pas possible de supprimer cette session.

M. Gasquet-Cyrus pense qu'il faut repenser le nombre d'évaluations liés aux enseignements.

- Concours de Professeur des Universités au titre de l'article 46-3 du décret du 6 juin 1984

La composante avait fait remonter à la gouvernance cinq demandes, adoptées en CA, mais le MESRI a autorisé 18 concours au titre de l'article 46-3 dans AMU. Deux demandes pour l'UFR ALLSH doivent donc être retirées (Sciences du Langage et Lettres). Il a été cru à tort que ces cinq postes étaient acquis. Pour M. Dany, cela pose des problèmes personnels car les postes ont été fléchés pour des personnes et non pour constituer des viviers sur des profils. Il convient que le CUFR puisse conserver un effet mémoire sur ces postes.

Mme Caire évoque une gestion catastrophique de ce dossier pour les personnes, ce à quoi **M. Dany** répond que la gestion par la composante n'était pas suffisamment claire.

M. Gasquet-Cyrus précise qu'en l'absence d'un cadrage clair au niveau de l'établissement, à l'initiative de la direction provisoire, le Conseil d'UFR s'est doté de critères les plus précis possibles pour parvenir à des évaluations justes, même si la gestion des dossiers fut en effet difficile.

M. Le Thiec souhaiterait, qu'à l'avenir, la campagne d'emplois inclut ce dispositif. **M. Dany** précise que pour la prochaine campagne d'emplois, tous les dispositifs existants seront pris en compte.

Mme Fabre trouve que l'UFR a payé un lourd tribut avec le retrait de deux postes sur cinq et souhaiterait que l'UFR demande un recalcul.

3- Validation du bureau du CUFR

Liste des membres : ANDRE Valérie, CHARLET Beatrice, CHUPIN Marine, DANY Lionel, FABRE Alice, GAVI Louis, HUGUET Stéphanie, LUDWIG Sandra, MARIANI Paul et MIRTILLO Marie Christiane.

Vote pour la validation du bureau du CUFR : **pour à l'unanimité**

4- Législation en vigueur : congés maternité, paternité ; arrêts maladie et obligations de service

Point présenté par Stéphanie Huguet.

Le point concerne les enseignants et enseignants-chercheurs.

Les obligations de services étant calculés sur l'année, l'impact des congés de tous types sur les services dus est également calculé annuellement. Il n'existe pas d'obligation de rattrapage des enseignements en cas de congé maladie. Les heures complémentaires sont dues dès la première heure effectuée au-delà du nouveau service d'enseignement recalculé et réduit (calcul selon deux méthodes possibles, celles du calendrier et celle qui est proportionnelle).

La gestion des congés est effectuée par la DRH centrale. Il existe des délais de gestion qui induisent un retard d'information et d'affichage dans ARES.

Un point d'information sur les délais de réalisation des contrats de chargés de cours est également présenté, qui nécessite un respect des délais à chaque étape pour permettre une édition et un paiement dans des délais corrects.

Les recrutements de chargés de cours doivent être validés en CACR (Conseil Académique en formation Restreinte) pour les charges d'enseignement de 64HTD au moins. Une séance est prévue chaque mois mais si un contrat arrive trop tardivement, cela reporte la mise en place du contrat d'au moins un mois, à condition que les pièces fournies soient conformes et complètes. Les opérations de paye sont imposées dans un calendrier strict (traitement deux mois avant environ).

Le projet en cours d'optimisation du « processus vacataires » va permettre de nouvelles avancées, car désormais les chargés de cours pourront entrer leurs informations personnelles directement dans l'application. Ils pourront également, après la validation de leur contrat, le signer de manière dématérialisée. La mensualisation des paiements est quant à elle imposée par la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) à compter du 1^{er} septembre 2022.

Mme Guillo s'inquiète de la capacité de la DRH à absorber la masse de dossiers à traiter. Pour son secteur, les chargés de cours recrutés depuis septembre ne sont toujours pas payés.

Mme André souhaiterait que l'UFR informe les personnels des améliorations qui ont été mises en place car il est devenu difficile de trouver des personnes à recruter.

M. Brotons trouve que la gestion de ces vacataires est compliquée. Il s'inquiète d'une lecture trop stricte des textes par l'établissement qui bloque souvent les recrutements, en particulier en langues où les viviers sont souvent restreints.

M. Gasquet-Cyrus souhaite insister sur les problèmes humains et sociaux que cette gestion implique et quant au fait que tous les membres du conseil sont très soucieux de ce problème.

Mme Huguet souhaite préciser que pour l'obtention des autorisations de cumuls d'activités pour les enseignants du second degré, il faut compter environ un délai de 6 mois.

5- Mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'accompagnement ORE : tutorat redoublants, tutorat étudiants en reprise d'études

Point présenté par Valérie Debuiche.

L'équipe de direction est encore en phase d'observation et de demande de remontées d'informations, ce qui est le cas pour le tutorat.

Mme Debuiche présente les informations qui lui ont été communiquées.

M. Le Thiec souhaite savoir si le dispositif ORE va bénéficier d'un financement pérenne. S'agissant d'un dispositif ministériel, cela va dépendre de changements politiques liées à la prochaine élection présidentielle.

Mme Huguet précise que les crédits vont être reconduits mais qu'il n'y a plus de possibilités de demander des nouveaux financements en 2022 dans le cadre de ce dispositif, comme cela était possible annuellement jusqu'à présent.

6- LAS – construction LAS3

Point présenté par Valérie Debuiche.

Ce dispositif demande un vrai bilan.

Il est à noter que, pour l'instant, dans le cadre de ces LAS, l'UFR ALLSH ne fait que s'adapter aux desideratas des autres UFR impliquées. Cette situation a tendance à se répercuter de manière négative sur les étudiants et les personnels. L'UFR ALLSH doit faire valoir ses propres contraintes. Ce dispositif est très couteux pour peu d'étudiants concernés.

7- Date de fermeture dite Schuman – période estivale

Pour information, la faculté ALLSH sera fermée du 25 juillet au 21 août 2022 inclus.

8- Campagne de Modification de l'Offre de Formation (MOF) 2022-2023

Point présenté par Valérie Debuiche.

L'UFR entrant dans la phase d'auto-évaluation HCERES précédant l'accréditation de la future offre de formation, il a été décidé de ne pas apporter de modifications majeures et de suivre le cadrage mis en place par l'équipe directionnelle précédente.

M. le Thiec s'inquiète que les membres du conseil n'aient pas reçu de documents concernant les demandes de modifications. Il tient également à préciser que certains départements n'ont pas été consultés et n'ont de ce fait, pas pu donner leur pilotage. **Mme Debuiche** précise que pour les demandes de modifications hors cadrage, les départements ont été sollicités.

M. Brotons souhaite préciser que les directeurs de départements manquent d'informations quant aux missions qui leur incombent. Ce problème est d'après lui dû à une mauvaise articulation entre les BAP et les directeurs, l'appui étant par ailleurs très divers selon les BAP.

Vote pour les demandes de modifications pour les licences : **pour à l'unanimité**

Mme Debuiche explique qu'au niveau des masters, il reste des interrogations, en particulier pour les formations impliquant CIVIS.

M. Le Thiec réitère son inquiétude quant au manque d'informations des départements. Il pense qu'à terme l'avis sur les formations pourrait échapper aux départements.

Vote pour une validation des demandes de modifications pour les masters Etudes Européennes et Internationales, Etudes interculturelles franco-allemandes et Lettres modernes Formation à distance, sous réserve de compléments d'information et de validation par le conseil de département compétent : **pour à l'unanimité**

Mme Debuiche explique que pour le master Psychothérapie, psychopathologie, psychologie clinique, la demande est de scinder en deux ce master, dans le cadre du projet TIGER (Transform and Innovate in Graduate Education with Research). Cette modification arrive tardivement pour une mise en place en 2022/23, ce qui ne permettrait pas d'en informer les étudiants hors AMU et poserait un problème d'égalité de traitement des candidats à l'entrée en master. Ce master est en co-portage entre quatre départements, trois n'ont pas donné d'avis et l'un d'entre eux a émis une réserve.

Mme Charlet fait remarquer que l'UFR ALLSH ne s'est encore pas positionnée sur les nouveaux dispositifs comme DREAM-U et TIGER. Elle s'inquiète du retard qui pourrait être pris sur la future offre de formation.

M. Bréjard explique que cette demande de modification émane essentiellement des étudiants, dans un souci de clarification de l'offre de formation.

Vote pour la validation de la modification du master Psychothérapie, psychopathologie, psychologie clinique : **15 contre, 9 pour, 7 abstentions : la proposition est rejetée**

Mme Debuiche aborde deux demandes non présentées au comité des études. Celles-ci respectent le cadrage des MOF (préparation à l'agrégation d'italien à distance ; modifications techniques concernant le Portail 2 – Sciences du langage / Lettres et le Master Acoustique et musicologie).

Mme Caire souhaite qu'à l'avenir il y ait une réflexion sur les formations à la préparation à l'agrégation interne, car les étudiants sont inscrits à l'INSPE, mais ce sont les enseignants-chercheurs de l'UFR qui assurent leur formation.

Vote pour les modifications techniques : **pour à l'unanimité**

9- Relations internationales : fiche projet UTS Australie

Point présenté Linda Pillière.

Il s'agit du renouvellement d'un accord existant, il est pluridisciplinaire.

Le principal changement apporté dans ce renouvellement porte sur la possibilité de mobilité des étudiants en licence.

Vote pour la Fiche projet avec University of Technology Sydney (UTS) : **pour à l'unanimité**

M. Dany lève la séance à 12h51.

La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte-rendu.